

A qui sont reversés ces dons ?

Les projets doivent :

- Être à but non lucratif et relever de l'intérêt général ;
- Être portés par des associations locales qui sont implantées dans le territoire où l'action sera conduite

Se dérouler sur le territoire du nord de la Nouvelle-Aquitaine (Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Charente-Maritime) ;

Favoriser de manière concrète :

- Le renforcement du lien social,
- Le vivre-ensemble et la participation citoyenne,
- La revitalisation de la vie locale par des démarches collectives

Les projets doivent présenter une nouvelle réponse locale, viser une mobilisation citoyenne durable.



A qui sont reversés ces dons ?

Les structures bénéficiaires s'engagent à :

- Utiliser le fonds conformément au projet présenté ;
- Communiquer sur les résultats obtenus
- Signaler toute modification majeure en cours de projet ;
- Fournir un bilan moral et financier dans un délai de 3 mois après la fin du projet ;
- Mentionner le soutien du Fonds HORIZON Nord Nouvelle Aquitaine dans leur communication (logo, supports, réseaux sociaux, etc.).
- Accepter la mise en avant du projet soutenu par le Fonds Horizon NNA
- Partager le projet et ses résultats auprès d'autres porteurs de projets intéressés

